

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 348-2024**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT DE
L'IMMEUBLE DU 126, RUE OLIVIER, À LAURIER-
STATION**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 348-2024**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DU 126
RUE OLIVIER, À LAURIER-STATION**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 10 avril 2024
à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Daniel Turcotte, maire de Val-Alain

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Huguette Charest
M. Denis Richard
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Louis-Gabriel Bélanger, maire suppléant
M. Jonathan Moreau
M. Gilbert Breton
M. Stéphane Dion
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Samuel Boudreault
Mme Nancy Lehoux
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 mars 2024 ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le règlement no. 348-2024 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DU 126, RUE OLIVIER À LAURIER-STATION ».

ARTICLE 1 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de « RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DU 126, RUE OLIVIER À LAURIER-STATION ».

ARTICLE 2 – ACQUISITION ET TRAVAUX (DÉTAIL EN ANNEXE 1)

Le conseil décrète l'acquisition et les travaux suivants :

<i>A) Achat de l'immeuble situé au 126, rue Olivier à Laurier-Station (Cadastré numéro : 4 528 599)</i>	<i>1 994 734 \$</i>
<i>B) Travaux de peinture et déménagement</i>	<i>10 000 \$</i>
<i>C) Achat d'équipements et de mobiliers, travaux</i>	<i>75 000 \$</i>
<i>D) Divers et frais de notaire</i>	<i>5 000 \$</i>
	Total : 2 085 000 \$

ARTICLE 3 – DÉPENSES AUTORISÉES

Pour les frais décrétés à l'article 2, le conseil de la MRC de Lotbinière est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **2 270 250 \$** incluant les taxes et les imprévus.

ARTICLE 4 – EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **2 085 000 \$** sur une période de dix (25) ans.

ARTICLE 5 – AFFECTATION DES DÉPENSES

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 – TAXATION

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté.

À chaque année de la durée de l'emprunt, le conseil ajoutera à la Quote-part de l'Administration les sommes nécessaires pour couvrir les frais du présent règlement.

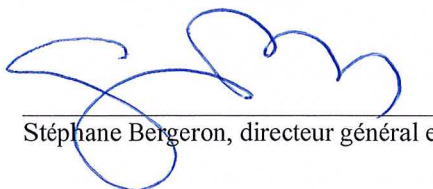
ARTICLE 7 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lotbinière, le 10 avril 2024.



Daniel Turcotte, préfet



Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme certifiée par



Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Ce 12^{ème} jour du mois d'avril 2024

ANNEXE 1

SECTION A BÂTISSE PROMUTUEL	MONTANT SELON ESTIMATION	BUDGET
Achat de la bâtisse	1 900 000,00 \$	
Taxes (TPS)	95 000,00 \$	
Taxes (TVQ)	189 525,00 \$	
Sous-total:	2 184 525 \$	2 184 525 \$
SECTION B TRAVAUX DE PEINTURE ET DÉMÉNAGEMENT		
Peinture de l'intérieur		
Déménagement des bureaux	10 000,00 \$	
Sous-total:	10 000 \$	10 000 \$
SECTION C ÉQUIPEMENTS ET MOBILIERS		
Installation d'une affiche extérieure	20 000,00 \$	
Communication, changement d'adresse, etc..	5 000,00 \$	
Achat d'équipements pour la MRC		
Divers travaux	50 000,00 \$	
Sous-total:	75 000,00 \$	75 000 \$
SECTION D DIVERS		
Divers et honoraires du notaire	5 000,00 \$	
Sous-total:	5 000,00 \$	5 000 \$
TOTAL:	2 274 525,00 \$	2 274 525 \$
Moins:		
Réclamation des taxes		(189 763) \$
GRAND TOTAL		2 084 763 \$
Arrondi		2 085 000 \$